



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION DES JEUX
DE BOULES DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-002
EN DATE DU 16 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de Monsieur Arnaud Bourgeois, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame-Blanche 75012 Paris, de mettre à disposition le Pavillon Armand pour l'organisation d'animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion annuelle de 180 € TTC (cent quatre-vingts euros) pour l'année 2023;

D É C I D E

DE SIGNER une convention, de Monsieur Arnaud Bourgeois, Président de l'association des Jeux de Boules de Vincennes, sise avenue de la Dame Blanche 75012 Paris, de mise à disposition du Pavillon Armand pour l'organisation d'animations à destination des seniors et des jeunes, moyennant le paiement par le CCAS d'une adhésion annuelle de 180 € TTC (cent quatre-vingts euros) pour l'année 2023 ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON